

## **2<sup>ème</sup> témoignage de Christine (email du 22/10/2019)\***

À cause de l'interdiction de l'ANSM, je suis passé de 1 demi à un tiers de patch par jour puis un huitième tous les 2 jours pour économiser... les symptômes reviennent... j'avais oublié que je tremblais autant, que c'était si fatigant... j'avais oublié les difficultés à m'endormir : il est 2h du matin quand j'écris ce témoignage j'essaie de dormir depuis 22h 30 sans y parvenir...

Mes muscles se crispent, mon corps endolori ne me laisse pas de répit...

J'avais oublié cette sensation d'ébriété tellement désagréable et honteuse alors que je ne bois jamais.

Il y a 2 jours, je conduisais ma voiture en zigzaguant un peu, (beaucoup peut-être ? Je l'avoue à contrecœur... pas facile d'admettre qu'on perd peu à peu ses capacités et son autonomie à 48 ans). Bref donc quelqu'un s'est chargé d'alerter la gendarmerie.

Les gendarmes sont venus à ma rencontre. Ils m'ont sèchement signifié qu'il ne fallait pas conduire en état d'ivresse !!

Après m'avoir fait souffler dans l'éthylotest ils m'ont demandé si j'avais pris des stupéfiants.

Puis ayant compris que je souffre de la maladie de Parkinson, ils ont confisqué les clés de ma voiture et m'ont dit de venir les chercher accompagnée.

Quand je suis allée récupérer mes clés, le gendarme me les a confisquées et m'a dit qu'il allait faire un signalement à la préfecture pour qu'on me retire mon permis lors d'une visite médicale...

Il me faut absolument des patchs pour retrouver la santé, garder mon autonomie, ma dignité, pour pouvoir continuer à conduire mon plus jeune fils à ses activités.

Madame Agnès Buzin, si vous avez lu les différents témoignages, comment pouvez-vous supporter d'engendrer tant de souffrance par votre décision arbitraire et infondée, de nous interdire l'accès aux patchs alors qu'ils ne présentent aucune dangerosité (Si ce n'est pour les lobbys), mais bien au contraire ils nous font un bien immense et nous redonnent un confort de vie inespéré.

Christine [...]

*\* Document reçu par email le 22 octobre 2019. Toutes les données personnelles du document original ont été masquées pour des raisons de confidentialité (remplacé par « [...] »)*